3365 1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. **La présente demande émane du réseau :**

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
● (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot** Date et signature (2) : 11/09/2002

2. **Intitulé de l'unité de formation** : (2)

MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CONVENTION)

CODE DE L'U.F. (3) 035503U3621	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) **002**

3. **Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s) (2)
4. **Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s) (2)
5. **Classement de l'unité de formation :**

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur
● (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	●	Pédagogique	●
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. **Caractère occupationnel :** O (1) oui ● (1) non
7. **Constitution des groupes ou regroupement :** Reprise en annexe n° **3**..... de 1 page(s) (2)
8. **Programme du cours :** Repris en annexe n° **4**..... de 1 page(s) (2)
9. **Capacités terminales :** Reprises en annexe n° **5**..... de 1 page(s) (2)
10. **Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6**..... de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 035503u3621	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 002

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Français	CT	B	48
2. Part d'autonomie		P	12
		Total des périodes	60

V

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Aucune

le 08/11/02

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : 14 NOV. 2002 Signature :

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Maîtrise de la langue française pour l'enseignement supérieur (convention)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à accroître la capacité générale de l'étudiant à réussir des études supérieures, capacité liée à la maîtrise de la langue française.

Elle poursuit un double objectif : la prise de conscience des principales différences entre l'usage courant de la langue française et son usage particulier propre à l'enseignement supérieur ainsi que l'acquisition des compétences nécessaires au passage de l'un à l'autre.

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir le vocabulaire couramment utilisé dans l'enseignement supérieur ;
- d'identifier, d'exprimer et de reconstituer, en d'autres termes pertinents, les articulations logiques de textes scientifiques ou didactiques du niveau des premières années de l'enseignement supérieur ;
- de prendre de la distance par rapport à l'opinion personnelle spontanée ainsi que d'acquérir le souci de rigueur et la prudence dans la généralisation.

Maîtrise de la langue française pour l'enseignement supérieur (convention)

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

En français

- extraire, comprendre et reformuler les idées essentielles exprimées dans un message oral ou écrit ;
- produire un message structuré qui exprime ou sollicite une information, un avis, une prise de position ;
- mener un raisonnement déductif court en usant de rigueur et de sens critique.

Titre pouvant en tenir lieu

CESS

Maîtrise de la langue française pour l'enseignement supérieur (convention)

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Maîtrise de la langue française pour l'enseignement supérieur (convention)

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable :

- *sur base des principaux acquis et des lacunes clairement identifiées, en réception et en production, à l'oral et à l'écrit, dans des textes divers extraits des disciplines auxquelles il se destine,*
- *à l'aide d'exercices adaptés à ses besoins,*

- d'identifier les exigences de vocabulaire particulières de la visée scientifique ;
- de définir les mots abstraits fréquemment utilisés dans les disciplines visées ;
- d'identifier les principales relations sémantiques (synonymie, antonymie, hyperonymie, métonymie,...) et les quelques grands procédés de dérivation ;
- d'identifier et d'expliquer les marques de la cohérence et de la progression d'un texte (hiérarchisation et enchaînement des idées, connecteurs, anaphores, ponctuation,...) ;
- d'identifier et d'expliquer les formes textuelles particulières à certaines opérations intellectuelles fréquentes dans les études supérieures (définir, comparer, illustrer, résumer, démontrer,...) ;
- d'expliciter les manifestations de l'intention communicative :
  - analyse de questions d'examens et de réponses plus ou moins adéquates ;
  - distinction, dans un article polémique, du thème, des thèses de l'auteur, de celles qu'il réfute, des arguments avancés par les uns ou les autres ;
  - maîtrise des diverses modélisations possibles d'un énoncé ;
- d'exprimer et de reconstituer, en d'autres termes pertinents, les articulations logiques de textes scientifiques ou didactiques ;
- d'exprimer une opinion et de la soutenir par l'argumentation.

Maîtrise de la langue française pour l'enseignement supérieur (convention)

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'un article de vulgarisation du domaine d'études choisies, d'environ deux pages,

- de le résumer en dix lignes maximum, en faisant apparaître clairement, selon la nature du texte, soit les diverses opinions en présence et leurs principaux arguments respectifs, soit les grandes articulations chronologiques et les enchaînements de cause à effet ;
- de produire un texte de dix lignes maximum en manifestant sa propre opinion sur le sujet, combinant adéquatement argumentation et contre-argumentation ;
- de répondre oralement, en quelques minutes, à une question tirée du même texte, après un bref temps de préparation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de compréhension du texte ;
- l'adéquation aux attentes, la clarté de la construction et la précision de la formulation, en production.

Maîtrise de la langue française pour l'enseignement supérieur (convention)

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.